



Comprendre la Déclaration des droits des victimes

Liste des actes criminels graves

Si vous avez été victime d'un acte criminel grave, la *Déclaration des droits des victimes* vous confère le droit de demander de l'aide et de l'information. Les victimes de l'un des actes criminels énumérés ci-dessous peuvent s'inscrire afin de recevoir de l'information et des services :

- meurtre
- homicide involontaire
- agression sexuelle grave
- agression sexuelle armée
- agression sexuelle menaçant un tiers
- agression sexuelle causant le mal corporel
- agression sexuelle avec plus qu'un attaquant
- infanticide
- accident de travail mortel
- négligence criminelle ayant causé la mort
- conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort
- conduite dangereuse ayant causé la mort
- voies de fait graves
- voies de fait sur un agent de la paix ou un agent public
- décharge d'une arme à feu avec une intention malveillante
- tentative de meurtre
- parent ou tuteur servant d'entremetteur
- corruption d'enfant
- séduction trompeuse d'enfants par ordinateur
- subsistance assurée par les produits de la prostitution d'une personne de moins de 18 ans
- services sexuels obtenus d'une personne de moins de 18 ans
- infraction au *Code de la route* ayant donné lieu à un décès
- harcèlement criminel

Renseignez-vous au sujet des huit feuillets d'information sur la *Déclaration des droits des victimes*, diffusés par Justice Manitoba.

Pour en savoir plus,appelez sans frais au : 1 866 484-2846, ou visitez le site Web de Justice Manitoba : www.gov.mb.ca/justice/victims/victimsindex.fr.html.

Définition de certains termes juridiques

Voici une liste de termes qui pourraient apparaître dans l'information que vous recevrez sur votre cause.

Affirmer sous serment – promesse de ne dire que la vérité devant un tribunal

Accusé – personne accusée d'un acte criminel

Mesures de recharge – moyens de punir un accusé sans le traduire devant un tribunal

Appel – demande interjetée à une instance judiciaire supérieure pour qu'elle détermine si le procès ou la peine d'un accusé est juste

Caution – mise en liberté d'un accusé dans l'attente de l'instruction de sa cause par un tribunal

Conditions de la libération sous caution – modalités spéciales imposées à un accusé libéré de prison dans l'attente de l'instruction de sa cause par un tribunal

Accusation – sur la base des conclusions de l'enquête de la police, une personne est accusée d'avoir commis un acte criminel

Travail communautaire – travail non rémunéré qu'un tribunal ordonne à l'auteur d'une infraction d'accomplir pour purger une partie de sa peine

Agent des Services aux victimes d'acte criminel – personne qui aide les victimes à obtenir de l'aide et de l'information sur leur cause

Amende – montant d'argent à payer

Assignation à témoigner (subpoena) – avis spécial transmis aux témoins afin de les inviter à comparaître au tribunal

Condamnation – sanction infligée à la personne accusée qui a plaidé coupable ou qui est déclarée coupable d'un acte criminel

Conditions – modalités spéciales que l'accusé doit respecter

Counselling – services qui vous permettront de converser avec une personne qui vous aidera en période difficile

Coupable – s'entend d'un accusé qui est condamné pour un acte criminel ou qui admet l'avoir commis

Déclaration de la victime – formulaire que vous remplissez pour décrire au juge ce que le fait d'être victime vous a fait subir

Dédommagement – montant d'argent qu'un juge ordonne à la personne accusée de verser à la victime pour compenser le tort subi

Détention – fait d'incarcérer une personne accusée

Division des services correctionnels – service gouvernemental qui s'occupe des personnes accusées ayant admis leur culpabilité ou déclarées coupables par un juge ou un jury

Dossier judiciaire – information versée dans un document concernant votre cause, y compris les ordonnances d'un juge

Enquête – opération menée par la police afin de déterminer ce que vous avez subi

Extrajudiciaire – tout ce qui a lieu à l'extérieur du système judiciaire

Greffier du tribunal – personne qui prête assistance au juge dans la salle d'audience

Inaptitude à subir un procès – verdict rendu à l'égard d'une personne accusée qui ne peut comprendre pourquoi il y a procès et ce qui peut arriver

Indemnité – montant d'argent versé par le gouvernement pour payer les services ou d'autre matériel dont vous avez besoin par suite des préjudices subis

Inscription – le fait de téléphoner ou de remplir un formulaire afin d'obtenir de l'aide ou de l'information au sujet d'une affaire

Interprète – personne qui traduit vos propos au tribunal ou qui vous traduit ce qui est dit en cour

Juge – la personne qui, au sein d'un tribunal, décide si l'accusé est coupable ou non d'un acte criminel une fois le procès terminé

Jury – dans un procès devant jury, groupe chargé de trancher si un accusé est coupable d'un acte criminel ou s'il est innocent

Mise en liberté – le fait d'autoriser la personne accusée à sortir de prison.

Conditions de la mise en liberté – règles spéciales que doit respecter la personne accusée à l'extérieur de la prison

Non-culpabilité – plaidoyer d'une personne accusée qui n'admet pas avoir fait quelque chose de mal (avoir commis l'acte criminel reproché)

Non-responsabilité criminelle – verdict rendu lorsque la personne accusée ne comprend pas que son geste était mal

Numéro d'incident – numéro spécial assigné par la police afin de faire le suivi des causes

Plaidoyers – déclarations de la personne accusée devant le juge, à l'intérieur du tribunal, pour dire si elle est coupable d'un acte criminel ou si elle est innocente

Prêter serment – promesse de dire seulement la vérité devant le tribunal

Preuve – tout ce qui a été dit devant le tribunal ou éléments qui lui sont présentés (des vêtements, par exemple) afin d'illustrer les événements

Probation – mesure de recharge à l'incarcération, qui impose à la personne accusée de purger sa peine en partie dans la communauté, sous réserve de certaines modalités précises

Procès – procédure au cours de laquelle la personne accusée se rend au tribunal afin d'entendre si le procureur de la Couronne peut prouver sa culpabilité relativement à l'acte criminel reproché

Rapport présentiel – document contenant des renseignements écrits sur l'auteur de l'infraction afin d'éclairer la décision du juge relativement à la peine imposée

Renseignement confidentiel – information conservée sous le sceau du secret, qui ne peut être divulguée à des étrangers

Suspension des accusations – décision rendue lorsqu'il manque de preuve pour présenter une accusation au tribunal

Témoigner – le fait de raconter ce qui s'est passé au juge ou au jury, et de répondre aux questions

Témoin – toute personne qui donne sa version d'une affaire au tribunal

Tribunal – salle ou édifice où les causes sont entendues

Victime – personne ayant subi un acte criminel ou les membres survivants de sa famille